

Publié le
03/06/26

R Prefecture

006-250601499-20260423-2026_04_11-DE
Reçu le 29/04/2026



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES 06

Extrait du registre des délibérations du Syndicat Mixte
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

DÉLIBÉRATION N°2026-04/11 DU 23 AVRIL 2026

MISE A JOUR DES CONDITIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à l'Hôtel du Département en salle de réunion n°25 au C.A.D.A.M à Nice. Une convocation a été adressée par Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente en exercice, en date du 16 avril 2026 via l'application STELA CONVOC.

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de suffrages exprimés : 54

Nombre de membres présents : 40

Pour : 54 Contre : Abstention :

Nombre de membres absents excusés : 21

Pour le Département 06 : Mme Joelle ARINI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Xavier BECK, Titulaire, Représenté par Mme Marie-Amélie GINESY.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Yannick BERNARD, Titulaire, Présent.

Pour le Département 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 (3 voix) : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Représenté par M. Yannick BERNARD.

Pour le Département 06 : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Représenté par M. Auguste VEROLA.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Représenté par Sébastien OLHARAN.

Pour le Département 06 (3 voix) : Mme Sébastien OLHARAN, Titulaire, Présent.

Pour le Département 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. Michel ROSSI, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de ANDON : Mme Carole EISENREICH, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de ASPREMONT : En attente de désignation.

Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BELVEDERE (1 voix) : M. Thierry GIACOMO, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de BENDEJUN : Mme Carla BOLZONELLO, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de BEUIL (1 voix) : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de BLAUSASC (1 voix) : Mme Evelyn LABORDE, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de BREIL-SUR-ROYA : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de CANTARON (1 voix) : M. Christian DI MARTINO, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de CARROS (1 voix) : Mme Caroline MAESTRI, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de CLANS (1 voix) : Mme Céline BICINI, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de COLOMARS (1 voix) : Mme Nicole FALCONETTI, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de COURSEGOULES (1 voix) : Mme Claire DROULIN, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de DRAP (1 voix) : Mme Sabrina DIVRY, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de FONTAN : Mme Géraldine ALARCON, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de GILETTE (1 voix) : Mme Isabelle BOCCARON, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de GREOLIERES (1 voix) : Mme Patricia BUSUTTI, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de GUILLAUMES (1 voix) : Mme Murielle BAILET-MENARDI, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de ISOLA (1 voix) : Mme Francisca BLETRY, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de LA BRIGUE : Mme Sonia LANTERI, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de LA PENNE (1 voix) : Mme Marjorie ROSA, Maire, Présente.

Pour la Commune de LA ROQUETTE SUR VAR (1 voix) : Mme Nicole LABBE, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de LA TOUR SUR TINEE : En attente de désignation.

Pour la Commune de LANTOSQUE (1 voix) : M. Jean THAON, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de L'ESCARÈNE (1 voix) : M. Hervé FOUQUET, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de LEVENS (1 voix) : Mme Michèle CASTELLS, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de LUCERAM : Mme Christiane RICORT, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de MALAUSSENE : En attente de désignation.

Pour la Commune de MOULINET : En attente de désignation.

Pour la Commune de PEILLE : En attente de désignation.

Pour la Commune de PEILLON (1 voix) : M. Jean-Marc RANCUREL, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de PEONE (1 voix) : Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de PUGET-THENIERS (1 voix) : Mme Anne-Marie REDELSPERGER, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de RIMPLAS : M. Pascal GUGLIEMETTI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ROQUEBILLERE (1 voix) : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de ROQUESTERON (1 voix) : Mme Annick GODART, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE : M. Thibault DESOMBRE, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE (1 voix) : Mme Isabelle LOMBARD, Titulaire, Représentée par M. Jean THAON.

Pour la Commune de SAINT-MARTIN-DU-VAR (1 voix) : M. Jean-Baptiste GRAUET, Suppléant, Présent.

Pour la Commune de SAINT-MARTIN-VESUBIE (1 voix) : M. Jean-Christophe TEOBALDI, Maire, Présent.

Pour la Commune de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE (1 voix) : Mme Jeannine MAESTRI, Suppléante, Présente.

AR Prefecture

006-250601499-20260423-2026_04_11-DE
Reçu le 29/04/2026

Extrait du registre des délibérations du Syndicat Mixte
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

Pour la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY (1 voix) : Mme Nicole BRUNN ROSSO, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de SIGALE : M. Rémy AUGIER-SASSY, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de SOSPEL (1 voix) : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de TENDE (1 voix) : M. Alain BOUCHARINC, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de TOURRETTE LEVENS (1 voix) : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de VALDEBLORE (1 voix) : M. Bernard MASCARELLI, Suppléant, Présent.

Pour la Commune de VILLARS-SUR-VAR (1 voix) : M. Bernard BRIQUETTI, Maire, Présent.

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical :

VU l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, « les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ».

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical a adopté à l'unanimité en date du 29/01/2026 le tableau des effectifs ci-dessous :

Emplois permanents au 01/02/2026 : 64

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	2	1	3
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	3	0	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	16	5	21
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs	2	0	2
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1	0	1
TOTAL			52	12	64

CONSIDÉRANT que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction publique Territorial a émis une appréciation favorable à l'ouverture de l'emploi ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'ouverture de l'emploi suivant le dans tableau des effectifs :

- 1 emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial (cadre c) à temps complet à compter du 01/05/2026.

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs :

Emplois permanents au 01/05/2026 : 65

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	2	1	3
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	3	0	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	16	5	21
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs	2	0	2
ADM	C	Adj. Administratif Territorial 35 Hrs	1	0	1
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1	0	1
TOTAL			53	12	65

**OUÏ L'EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,**

ADOpte la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme.

La Présidente,
Marie-Amélie GINESY
Maire de Péone

